

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 91256 du 21 novembre 2016 portant attribution
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1632410S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011 relative à la formation des gradés supérieurs de gendarmerie nationale à l'encadrement opérationnel et au commandement,

Décide:

Article 1^{er}

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué par équivalence, à compter du 1^{er} janvier 2011, à l'adjudant Christophe Tetreau Galais (NIGEND: 166216).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel, sous-directeur des compétences,
J.-M. ISOARDI